

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 août 2005 à 21 heures

L'an deux mille cinq et le mardi trente août à vingt et une heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis à la salle des fêtes de Saint - Griède sous la présidence de Monsieur Alain FAGET et sur sa convocation.

Etaiet présents : BOURROUILLAN : Michèle GARROS (suppléante de BRAZZALOTTO Michel), FOURCADE Christian, **LE HOUGA :** GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et DUPRAT Marie-Rose, **LANNE-SOUBIRAN :** VAILLANT Jean-Marie, MANAS Francis, **LAUJUZZAN :** SENAC Claude, **LUPPE-VIOLLES :** ETTORI-DABAT Jean-Pierre, DARBLADE Jean-Louis, **MAGNAN :** DUCLAVE Jean, **MANCIET :** CAPDEPONT Pierre, DUCOURNEAU Francis, **MONGUILHEM :** DUCERE Jean, DUPIN Bernard, **MONLEZUN d'ARMAGNAC :** SAUQUES Philippe, **MORMES :** CARRERE Hervé, **NOGARO :** BAUMEL Gaston, PEYRET Christian, CLAYZAC Christian (suppléant de PUJOL Jean-Pierre), **SAINT-GRIEDE :** SAINT-PE Anne-Marie, CAPDEVIELLE Patricia, **SAINT-MARTIN d'ARMAGNAC :** FAGET Alain, **SALLES d'ARMAGNAC :** LATAPIE Guy, **TOUJOUSE :** SOURDOIS Louis (suppléante de TARTAS Jacques).

Absents excusés : **MONLEZUN d'ARMAGNAC :** SOUBABERE Jean, **NOGARO :** PUJOL Jean-Pierre (remplacé par CLAYZAC Christian), CARRERE Christine, **SALLES D'ARMAGNAC :** FAGET Daniel, **TOUJOUSE :** LAFFITTE Claude, TARTAS Jacques (remplacé par SOURDOIS Louis).

Absents : **LAUJUZZAN :** GALABERT Jean, **LOUBEDAT :** SEMPE Bernard, DARZAC Jean-Luc, **MAGNAN :** LAFFITTE DUCLER Bernard, **MORMES :** SPOERRY Gérard, **SAINT-MARTIN d'ARMAGNAC :** DUFAU Gérard, **SORBETS :** GASPIN Madeleine, PETROLLI Francis, **URGOSSE :** BARRAIL Bernard, LAFOURCADE Gérard.

Secrétaire de séance : Jean DUCERE.

Date de convocation : 18 août 2005.

Ordre du jour :

- *Approbation du compte-rendu du précédent conseil communautaire ;*
- *Présentation du projet d'extension de l'entreprise COUSSO SA à Nogaro ;*
- *Approbation du Plan de Prévention des Risques (PPR) des communes de Luppé-Violles, Le Houga et Nogaro ;*
- *Siège CCBA :*
 - *avenant au contrat de maîtrise d'œuvre ;*
 - *marché mobilier, assurance dommages-ouvrage, équipement et maintenance informatique ;*
- *Ouverture d'un poste d'attaché territorial, modification du tableau des emplois, adaptation du régime indemnitaire;*
- *Recrutement dans le cadre de contrat d'accompagnement dans l'emploi ;*
- *Délégations du conseil communautaire au Bureau et au Président ;*
- *Approbation du projet de règlement relatif aux aides financières accordées par la CCBA ;*
- *Questions diverses.*

Magnan, le 18 Août 2005
Le Président, Alain FAGET

Anne-Marie SEMPE, Maire de Saint-Griède accueille le Président et les membres du conseil communautaire. A son tour, le Président remercie Madame Le Maire pour son accueil dans sa salle des fêtes. Il remercie tous les délégués présents et énonce les personnes excusées.

Des membres du conseil municipal de la commune de Saint-Griède assistent à la réunion, ainsi que Frédéric CAZALENS de la D.D.E. Alain FAGET présente également Daniel COUSSO des Ets COUSSO S.A., et le remercie pour avoir accepté de venir présenter son entreprise aux membres du conseil. Il remercie également Jean- Michel JUSTUMUS, Directeur du Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation, pour sa présence.

Enfin, le Président accueille Michel PERE, technicien à la D.D.E. de Mont de Marsan, qui est en attente de son détachement vers la C.C.B.A. pour y prendre le poste d'Agent de Maîtrise en charge du Service Public d'Assainissement Non Collectif et de la partie Habitat – Logement.

Le Président fait remarquer une innovation dans la présentation des différentes délibérations, des rapports ont été établis, ce qui permet une meilleure approche des sujets à traiter.

I. Approbation du compte-rendu du précédent conseil communautaire :

Le Président demande aux membres du conseil d'approuver le compte-rendu du conseil du 22 juin 2005. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

La parole est donnée à Daniel COUSSO.

II. Présentation du projet d'extension de l'entreprise COUSSO SA à Nogaro :

Daniel COUSSO présente son entreprise située à Nogaro et le projet d'extension :

- création en 1978
- activité dans le domaine aéronautique
- depuis 10 ans obtention de certifications pour travailler pour Airbus, Turboméca,....
- effectifs de 70 personnes dont 6 personnes recrutées en août 2005 en production, l'objectif est d'atteindre les 100 personnes d'ici 10 ans.
- chiffre d'affaire en 1995 de 1.5 million d'Euros en 1995, de 6.1 millions d'Euros en 2005.
- croissance de 32 % du CA entre 2004 et 2005, puis évaluée à 10 % par an.

Il indique qu'un agrandissement des locaux est indispensable pour pouvoir évoluer, pour cela la surface des ateliers de l'activité montage sera doublée.

Les problèmes majeurs rencontrés sont comme dans beaucoup d'entreprises des besoins de trésorerie, en matière de recrutement du personnel et de logements.

Pour la formation et le recrutement du personnel, Daniel COUSSO travaille en partenariat avec le Lycée Gaston CRAMPE d'Aire sur Adour et le Lycée de Nogaro avec un accent mis sur la technicité. Afin de faire connaître son entreprise et d'attirer des jeunes vers ces métiers, les Ets COUSSO organisent des journées «Portes Ouvertes».

L'entreprise travaille aussi avec l'ANPE afin qu'elle recherche les profils par des tests d'habileté et organise la formation qui est prise en charge par les ASSEDIC à 100%.

Intervention de Jean-Michel JUSTUMUS, Directeur du C.E.E.I.

Il fait remarquer que l'extension de l'Entreprise COUSSO met en relief les lacunes des statuts de la C.C.B.A. en matière d'aide aux entreprises. Il rappelle également qu'en la matière, la communauté de communes doit apporter une aide financière pour que les entreprises puissent bénéficier également des aides de la région et du département, notamment dans le cadre des crédits bail immobiliers.

J.M. JUSTUMUS explique qu'avec les aides allouées par la DATAR dans le cadre de l'appel à projets, le C.E.E.I. et la C.C.B.A. vont travailler sur la charte de développement économique car il est important de continuer à investir pour l'activité économique du bassin.

Alain FAGET remercie J.M. JUSTUMUS pour son intervention.

III. Approbation du Plan de Prévention des Risques (PPR) des communes de Luppé-Violles, Le Houga et Nogaro :

Alain FAGET soumet à l'assemblée délibérante un projet de Plan de Prévention des Risques «retrait – gonflement des argiles» proposé par Monsieur Le Préfet du Gers pour les communes de Nogaro, Le Houga et Luppé-Violles. Ce document accompagné de plans indique des règles de construction à respecter avec l'objectif de développer une politique de prévention pour diminuer les coûts liés aux dégâts sur les habitations par des mouvements différentiels consécutifs à la sécheresse.

Le Président demande de voter les plans proposés par Monsieur Le Préfet. Les plans sont approuvés avec une abstention.

IV. Sièges CCBA :

- *avenant au contrat de maîtrise d'œuvre ;*
- *marché mobilier, assurance dommages-ouvrage, équipement et maintenance informatique ;*

Le marché avec les entreprises a été signé le 10 juin 2005, le montant total des travaux étant connu, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre est nécessaire car les honoraires de celle-ci représentaient 12 % du montant global des travaux et avaient été fixés à 47 200 € H.T. Compte-tenu de l'augmentation de l'enveloppe due à des travaux supplémentaires (traitements des termites, gros œuvre basé sur l'étude des sols,..), le montant des honoraires atteint la somme de 58 800 € H.T., montant inscrit au BP 2005.

Le Président propose de passer au vote pour l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre. Les membres approuvent à l'unanimité des voix l'avenant.

Ensuite, Alain FAGET propose d'être désigné comme personne responsable du marché et d'être autorisé à signer les marchés dont les montants ont été inscrits au BP 2005, après avis de la commission d'appel d'offres.

Les marchés concernés sont les marchés pour l'assurance dommages – ouvrage, le mobilier de bureau et la mise en réseau du siège de la C.C.B.A.

Les membres du conseil approuvent cette proposition à l'unanimité des voix.

V. Ouverture d'un poste d'attaché territorial, modification du tableau des emplois, adaptation du régime indemnitaire :

Alain FAGET propose aux conseillers communautaires l'ouverture d'un poste d'attaché territorial à la suite de l'admission de Loïc BOMBELLI au dit concours en date du 28 juin 2005. Le Président rappelle qu'il occupait jusqu'à ce jour le poste de rédacteur qui restera vacant si la conseil approuve l'ouverture du poste d'attaché.

Cette ouverture entraîne la modification du tableau des emplois au sein de la CCBA et de l'adaptation du régime indemnitaire compte-tenu des nouveaux cadres d'emplois.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité des voix l'ouverture du poste d'attaché territorial et les modifications qui y sont rattachées.

VI. Recrutement dans le cadre de contrat d'accompagnement dans l'emploi :

Afin de renforcer l'équipe administrative suite au départ des deux techniciennes d'assainissement en contrat emplois-jeunes, des solutions ont été étudiées avec la Direction Départementale du Travail sur les contrats aidés proposés par l'Etat.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi semblait répondre le mieux à notre structure, aussi le Président propose aux membres du conseil la création de deux emplois à temps plein sous cette forme de contrat. Des candidats potentiels ont été repérés lors des entretiens d'embauche pour le poste d'agent de maîtrise.

Compte-tenu des éléments apportés par le Président, les membres du conseil approuvent à l'unanimité des voix la création de deux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

VII. Délégations du conseil communautaire au Bureau et au Président:

En vue d'optimiser le fonctionnement des EPCI, la loi a prévu une délégation par le conseil communautaire au profit du bureau pour une partie de ses attributions. Alain FAGET propose

aux membres du conseil une clarification de la première délibération prise en ce sens le 26 avril 2001 permettant l'attribution des compétences au Président et d'autre part celles attribuées au bureau.

Après l'énonciation des délégations respectives, le Président demande aux membres de voter la proposition. La proposition est votée à l'unanimité des voix.

VIII. Approbation du projet de règlement relatif aux aides financières accordées par la CCBA :

Concernant les demandes de subvention, un projet de règlement avait été établi et remis aux conseillers communautaires afin qu'il soit discuté et leur avis avait été sollicité pour la mise en œuvre de règles d'attribution.

Le Président demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques à formuler et de donner leur avis sur l'opportunité d'un tel règlement. Les membres à l'unanimité émettent un avis favorable au règlement tel qu'il a été présenté.

IX. Questions diverses :

Aucune question diverse n'étant soulevée, les membres du conseil communautaire se séparent à 23h 40.

Le Président, Alain FAGET